

16 avril
2020

Mairie Info

SPECIAL n°2

Vous êtes isolés ? Vous trouvez le temps long ?

Vous souhaiteriez échanger quelques minutes avec un bénévole de la commune ?

Vous connaissez une personne dans votre entourage dans cette situation ?

=> Appelez la mairie au

02 51 51 25 19, un bénévole vous rappellera.

Vous avez un talent de couture que vous souhaitez mettre à disposition pour faire des masques ?

Vous pouvez mettre à disposition des textiles, fils et élastiques nécessaires à la confection des masques ?

=> Appelez la mairie au

02 51 51 25 19

Nous espérons que le nombre de Mairie Info « Spéciaux » sera le plus faible possible mais en l'état, nous avons encore quelques informations à partager et ce média imparfait est celui qui nous paraît le plus accessible pour tous.

Tout d'abord nous adressons nos remerciements :

- aux bénévoles qui passent des coups de fils téléphoniques aux personnes isolées (Le « service » d'appel reste ouvert, contactez-nous en cas de besoin).
- aux pharmaciens, épiciers et l'ensemble du personnel municipal qui permettent de maintenir notre commune vivante en ces temps troublés. Consommer local, c'est aussi permettre à Bazoges de conserver une vie économique de première nécessité.

Concernant la crise sanitaire, les informations qui nous remontent ne laissent pas de doute sur la nécessaire pérennité des « gestes barrières » dans les semaines et mois à venir. Nous recommandons à tous d'anticiper la suite et de réaliser ses propres masques de protection (un mode d'emploi est proposé à cette fin au dos de ce courrier) et de les porter lors de vos déplacements dans l'espace public. Pour le moment en effet, la Pharmacie ne peut délivrer de masques, faute de disponibilité.

Nous proposons aux couturières qui le souhaitent de se faire connaître pour mettre en place un réseau de solidarité local qui pourrait réaliser des masques pour les bazogeais. Faites vous connaître en mairie (par téléphone ou mail), que vous souhaitiez mettre un peu de votre temps à disposition ou mettre à disposition des tissus et moletons. MERCI !

INFORMATIONS SUR ELECTIONS

L'élection est, sauf avis contraire du Conseil d'Etat, validée mais l'élection du Maire, des Adjoints et la constitution des commissions n'ont pas été possible. Les nouveaux conseillers municipaux entreront en fonction à une date fixée par décret, probablement au mois de juin. De ce fait, le mandat des élus en exercice avant le 15 mars est prolongé jusqu'à cette date, afin d'assurer la continuité du service public.

Dans la gestion de ce moment particulier les deux équipes municipales sont mobilisées pour répondre au mieux aux exigences du moment.

INFORMATIONS EVOLUTION CORONAVIRUS



Pays de la Loire

Tous les jours l'ARS des Pays de la Loire met en ligne un bulletin sur la crise sanitaire en cours : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/coronavirus-actualite-et-conduite-tenir-0>

INFORMATIONS LOCALES



DECHETS

Les collectes des sacs jaunes et des ordures ménagères ont repris un rythme normal, aux dates habituelles.

ATTENTION, Trivalis a constaté d'importantes dérives dans le tri avec des non-emballages dans les sacs jaunes entraînant des mises en danger de leur personnel. Merci de rester vigilant aux consignes de tri.

Plus d'info sur www.scom85.fr



EPICERIE

L'épicerie reste ouverte aux horaires suivants **7h30-13h00** et **15h30-19h00**.

Le bar reste fermé. Un service de livraison à domicile (hors tabac) est toujours proposé aux personnes ne pouvant se déplacer,

Pour en bénéficier, téléphonez au **02 51 51 22 21** ou de préférence par mail epiceriedudonjon@orange.fr.

INFORMATIONS SANTE



TELECONSULTATION

La téléconsultation est de plus en plus utilisée, notamment pour toute autre maladie que l'épidémie CORONAVIRUS et/ou pour le renouvellement d'ordonnance. En plus, nous avons une pharmacie à Bazoges qui peut recevoir les ordonnances numériquement.

Ci-contre le protocole communiqué par la Communauté de Communes.

Vous avez des **signes d'infection** ou tout autre **problème de santé** ?

L'activité de votre médecin continue pendant l'épidémie Coronavirus-Covid-19.

Vous pouvez consulter un médecin par **TÉLÉCONSULTATION** vous permettant d'éviter un déplacement.

Si vous avez un Médecin Traitant :

Appelez-le, il vous proposera une téléconsultation.

Si vous n'avez pas de Médecin Traitant :

Appelez le **116 117**, une secrétaire vous redirigera vers un médecin local pratiquant la téléconsultation.

La TÉLÉCONSULTATION, comment ça marche :

- Il vous suffit d'avoir un **smartphone** ou un **ordinateur**, votre médecin vous guidera
- Votre médecin pourra poser un **diagnostic** et établir une **ordonnance**
- Durant l'épidémie covid-19, votre téléconsultation est automatiquement prise en charge en **tiers-payant**



PREVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les femmes victimes de violences peuvent se rendre en pharmacie et donner l'alerte. Une ligne d'écoute le **3919** est également à disposition du lundi au samedi ainsi qu'un numéro d'alerte par **SMS 114**.

Enfance en danger. Que vous soyez un enfant victime, un parent en difficulté qui se sent "à bout", un voisin qui suspecte des faits de maltraitance... Appelez le **119**.



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Un numéro vert d'écoute et d'assistance, le **0805 030 068** est actif, 7 jours sur 7, pour les personnes en situation de handicap et les proches de personnes en situation de handicap qui ne sont pas accompagnées à ce jour par un établissement social ou médico-social pour écouter et orienter :

9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

AUTRES INFORMATIONS

Vous avez peut-être besoin d'aide pour accéder aux services numériques essentiels. Sachez qu'un service téléphonique est en place.

ⓘ Pour protéger vos proches et afin de limiter la diffusion du coronavirus, restez chez vous.
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

 **Solidarité numérique**
01 70 772 372 (appel non surtaxé)

🔍 Rechercher une ressource



Centre d'aide pour les démarches en ligne essentielles

Je trouve des réponses en ligne, ou j'appelle le **01 70 772 372**

Appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 9h à 18h

REALISER SOI MEME SON MASQUE REUTILISABLE (mode opératoire au dos)

Pour d'autres patrons - modes opératoires : <https://www.hospitalia.fr> (modèle proposé par le CHU de Grenoble),
<https://atelierdelacreation.com> et [You Tube](#)

Matériel nécessaire pour le masque de protection

- Du tissu type coton tissé assez serré et en bon état (plus de détails sur le document de l'AFNOR)
- De l'élastique (si vous n'avez pas d'élastiques les remplacer par des rubans ou des biais plus longs)
- Une règle
- Un fer à repasser
- Une machine à coudre

RAPPEL : Ne jamais le toucher que ce soit l'intérieur ou l'extérieur une fois positionné.

Il doit être manipulé par ses élastiques uniquement.

Il doit impérativement couvrir la bouche et le nez.

ATTENTION !
Ces masques ne vous protégeront pas comme des masques médicaux et ne remettent pas en question les restrictions de déplacements.



1. Préparez les éléments

Pour un patron en papier d'un format **20x20 cm** (les mesures comprennent déjà les valeurs de couture)

- Repassez votre tissu (lavé au préalable).
- Découpez 3 carrés de coton **20x20 cm** avec votre patron.
- Découpez deux élastiques d'une longueur comprise **entre 25 et 30 cm**.

2. Disposez vos trois morceaux de tissus les uns sur les autres et épinglez le tout

3. Piquez

- Le bas du tissu de part et d'autre.
- Le haut du tissu, en faisant attention de laisser un espace non cousu (de préférence au centre) pour retourner le travail plus tard.
- Attention à bien faire des points d'arrêt à chaque couture

4. Insérez les élastiques. Entre la première et la deuxième couche de tissu, en les positionnant bien chaque bord contre la couture.

5. Épinglez les élastiques. Un peu loin du bord et perpendiculairement, pour ne pas gêner le pied lorsque vous piquerez à la machine.

6. Piquez. À 1 cm le bord du tissu, en prenant bien soin de faire de bons points d'arrêt au niveau des élastiques sur toutes les longueurs non déjà cousues.

7. Retournez le travail. Par l'espace non cousu, puis repassez bien.

8. Piquez à nouveau. Contre le bord du tissu, pour refermer l'ouverture qui a servi à retourner le travail.

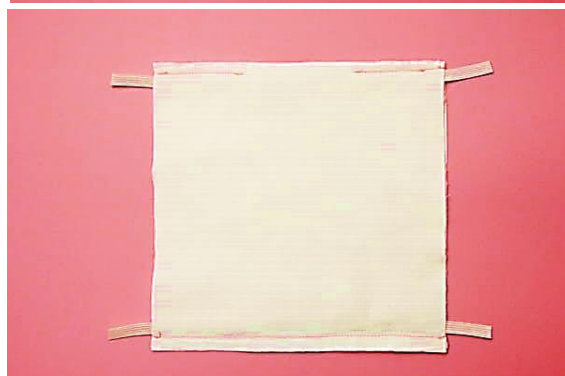
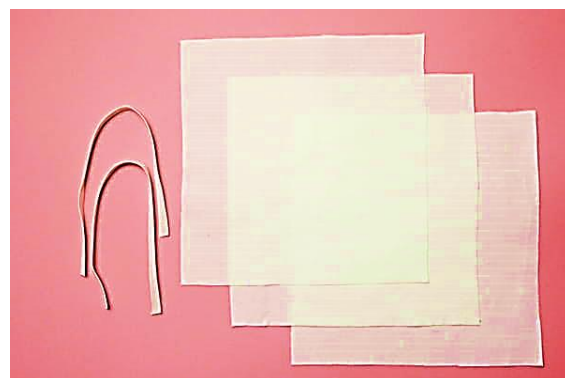
9. Pliez le travail en deux. Marquez-le au fer, pour avoir un repère visuel du centre du masque. Si vous disposez d'un stylo *frixion*, vous pouvez marquer le centre pour vous aider.

10. Pliez en accordéon

Préformez au fer à repasser un système de "plis accordéons" qui viennent se positionner le long du centre du masque (ligne marquée au fer, ou au stylo). N'ayez pas peur de le rater, ce n'est pas une question de millimètres

11. Piquez le tissu. Pour maintenir les plis en place.

12. Coupez les fils : Le masque est prêt !



Rappel : si vous souhaitez faire partie du groupe de bénévoles couturiers.ières ou si vous pouvez mettre à disposition des textiles, fils et élastiques, faites-vous connaître à la Mairie au **02 51 51 25 19**

